

Point n°1 : Approbation du PV du CTA du 29 novembre 2016

Point n°2 : Répartition des emplois du 1er degré (pour avis)

Nationalement : +4311 emplois dans le 1^{er} degré pour -12658 élèves.

Dans notre académie : -1031 élèves à la rentrée soit une baisse de 0,9%.

Le Rectorat rappelle que l'académie de Reims est plutôt bien dotée par rapport à sa dotation théorique.

Souci de faire un effort sur le 1^{er} degré dans chacun des départements de l'académie.

Le 1^{er} degré académique se voit doté de 6 postes supplémentaires.

Aucune perte d'emploi dans les 4 départements de l'académie : +1 dans l'Aube et +5 dans la Marne et pas de variation dans les Ardennes et la Haute-Marne.

Comment s'explique cette répartition au regard du taux d'encadrement dans les départements ?

Les écarts s'accroissent encore entre le département de la Marne et les trois autres départements de l'académie.

Mais la Rectrice a fait le choix politique de ne pas procéder au redéploiement de postes entre les départements tel que cela se fait d'ordinaire. Elle a expliqué que les Ardennes, l'Aube et la Haute-Marne allaient passer une Convention Ruralité avec les collectivités territoriales et que ces conventions pourraient être accompagnées de dotations en postes (120 sur le plan national...).

La Rectrice nous dit avoir déjà anticipé ces créations. Si ceux-ci arrivent dans quelques temps, ils seront alors redéployés sur la Marne.

Qu'est-ce que ces conventions ruralité ?

L'objet de cette convention est de travailler à l'évolution des structures afin de faire un diagnostic et de prévoir la répartition des postes à moyen terme. Il s'agit d'œuvrer ensemble pour une école rurale de qualité.

Ces conventions ruralité sont d'abord une méthode de travail afin d'établir un schéma départemental de service public.

Méthode globale à l'échelle du département, puis définition des territoires sur lesquels sera portée la réflexion.

Les représentants des enseignants, des parents d'élèves et des élus seront associés à la démarche, au diagnostic et à l'élaboration des solutions...

L'Unsa a demandé pourquoi le département ne fait pas de convention ruralité, sachant qu'il subsiste dans la Marne des zones bien rurales.

Le DASEN de la Marne répond le département est arrivé pratiquement au bout des regroupements pédagogiques possibles...

Vote sur la répartition d'emplois dans le 1^{er} degré

POUR : 4 voix (l'Unsa-Educ)

ABSTENTION : 6 voix

Point n°3 : Répartition des emplois du 2nd degré (pour avis)

Nationalement : + 4400 emplois pour 41.650 élèves supplémentaires.

Dans le second degré la dotation globale augmente de 27 ETP (Equivalent Temps Plein) d'enseignants et 6 postes de CPE malgré une baisse des effectifs.

A la rentrée prochaine, dans notre académie : -220 élèves attendus soit une baisse de 0,14%.

- - 222 élèves en collège
- +144 élèves en Lycée général et technologique
- -142 élèves en Lycée professionnel

Evolution des moyens d'enseignement du 2 nd degré	Evolution budgétaire à la rentrée 2017		
	en heures	(dont HP*)	en ETP
Collèges ardennais	- 306 h	(-272 HP)	-15 ETP
Collèges aubois	+74 h	(+67 HP)	+4 ETP
Collèges marnais	+ 108 h	(+99 HP)	+5 ETP
Collèges Haut-Marnais	-256 h	(-236 HP)	-13 ETP
Collèges de l'Académie de REIMS	- 380 h	(-342 HP)	- 19 ETP
Lycées de l'Académie de REIMS	+ 866 h	(+826 HP)	+ 46 ETP
Total DGH	+524 h	(+ 484 HP)	+ 27 ETP

- * : Heures Postes

Cette répartition des moyens entre les départements et les catégories d'établissements s'explique par :

- l'impact de l'évolution de la carte des formations professionnelles (plan national dédié aux 500 nouvelles formations en lycée professionnel)
- le passage de la marge de manœuvre par division de 2h45 à 3h par division en collège à la rentrée 2017
- la dotation complémentaire pour les lycées accueillant une part importante d'élèves issus de csp défavorisées pour un volume de 180 heures soit 10 ETP
- le rééquilibrage démographique entre le collège et le lycée qui conduit à un transfert de 35 ETP du collège vers le lycée.

Concernant les 10 moyens supplémentaires pour les lycées

La liste des établissements concernés sera communiquée au prochain CTA.

L'Unsa a demandé si ces établissements avaient déjà été contactés. La Rectrice a répondu que cela allait être fait dans les 2 semaines...

- 2 lycées généraux seront dotés d'1 poste
- 5 lycées généraux seront dotés d'1/2 poste
- 11 lycées professionnels seront dotés d'1/2 poste

Ces établissements accueillent un taux important d'élèves issus de csp défavorisées ou de nombreux élèves issus d'éducation prioritaire...

L'affectation se fera sur la base d'appel à projet sur les lycées identifiés.

Le moyen supplémentaire ainsi attribué sera utilisé sur un projet pédagogique.

Concernant les CPE

Les 6 postes supplémentaires attribués à l'Académie de Reims seront répartis en mars.

L'Unsa a déjà fait remarquer que la nouvelle circulaire EREA (qui devrait sortir très prochainement) dit que la vie scolaire dans les EREA doit s'articuler autour d'un CPE. Or ce n'est pas le cas actuellement (1 EREA n'a pas de CPE et l'autre 1 faisant fonction...

La Rectrice a bien noté notre remarque.

Vote sur la répartition d'emplois dans le 2nd degré

ABSTENTION : 10 voix (unanimité)

Point n°4 : Répartition des emplois non enseignants (pour info)

- Suppression de 5 ETP chez les personnels de laboratoire et administratifs en EPLE
- Suppression de 2 ETP chez les personnels de direction

Pour ces deux catégories de personnels, il s'agit d'un rééquilibrage national, l'académie de Reims étant d'après le Rectorat, mieux dotée que sa dotation théorique.

- Création d'1 ETP chez les assistants sociaux
- Création d'1 ETP chez les infirmiers

Les répartitions de ces retraits ou créations d'emploi seront prononcées au CTA de mars.

L'Unsa a demandé qu'un GT soit réuni sur le sujet.

Point n°5 : Elaboration du projet académique (pour info)

En septembre 2017, l'Académie de Reims sera dotée d'un nouveau projet académique.

Ce projet académique sera la déclinaison académique de la feuille de route nationale fixée par la Ministre.

Ce projet académique devrait être assez compact, avec des priorités claires.

Il s'articulera autour de 10 grands thèmes :

1. La grande pauvreté, les difficultés sociales et leur traitement : la mixité sociale
2. L'école inclusive et la lutte contre les discriminations : handicap, précocité, genre, sexualité
3. L'éducation prioritaire : les remédiations et le soutien scolaire
4. Une ambition pour la voie professionnelle
5. Les parcours : la continuité des apprentissages, les relations entre les séries et les voies
6. Des pratiques pédagogiques différenciées et une évaluation bienveillante
7. L'ouverture aux partenaires culturels et associatifs ; la mobilité internationale
8. La formation initiale et continue
9. Le climat scolaire : citoyenneté, valeurs de la République, co-éducation, expression et responsabilisation des élèves
10. Bien-être au travail et référentiels métiers

Une consultation auprès des personnels aura lieu avant les vacances... Elle devrait se dérouler sur une quinzaine de jours.